

17 juil 2015 -11:08

Appartient à [Conseil des ministres du 17 juillet 2015](#)

Augmentation de la dotation fédérale de la Communauté germanophone

Sur proposition du ministre du Budget Hervé Jamar, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone.

Le projet vise à augmenter la dotation fédérale de la Communauté germanophone, qui obtiendra 3 millions d'euros pour l'année 2015, et 7 millions d'euros par an à partir de l'année 2016.

A cause de l'absence d'économies d'échelles due à sa petite taille, des moyens financiers supplémentaires sont nécessaires pour que la Communauté germanophone puisse subvenir aux dépenses qui en résultent (création de structures administratives, recrutement de personnel germanophone, développement et entretien de systèmes informatiques en langue allemande).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget,
chargée de la Loterie nationale
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>